

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

UPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Déclaration de Maladie : N° P19-0006829

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 4915

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Kadi Yamine Date de naissance : 06.09.1966

Adresse : 3 Rue Yaber b'nou Hayane - Imp. Palmaire

Tél. : 0668773387 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Zoubidi Zinabdi
Prégré - Cardiologie
67 Rond Point de Marseille Oasis
Casablanca - Tel. : 05 212 522 25 51 35
Fax : 05 212 569 58 10 81

Date de consultation : 17/07/2019

Nom et prénom du malade : Mme KADI RI YAMINE Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

ACFA

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
17-02-19	CS	-	Général	YOUSSEF ZINABDIN Mohamed général Cardiologue Interniste Rue de la Pointe de Marseille Oasis Tel : +212 52 93 35 Mob : +212 6 69 58 10 81
03	-	-	-	-

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>DES GENERATIONS did BAUER GROUP Dr Pharmacien er Ibn Hayane Béja, Tunisie</i>	<i>17.7.19</i>	<i>807,50</i>

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000

(Création, remont, adjonction)

Fonctionnel Thérapeutique nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



ZOUBIDI MOHAMED ZINABDIN
Professeur Agrégé

ORDONNANCE

Centre Cardiologique
Interventionnel

Date : 17 - 07 - 2019

Mme KADIRI YAMINA

180,30 x 3

1/ Taneg 160mg

1 - 0 - 0

16,0g

2/ Coromat 25mg

1/ L - 0 - 0

8g,70

3/ Cordonone 200mg

1/ 2 - 0 - 0

20,00 x 3

4/ Sintren 5mg

0 - 0 - 0

ZOUBIDI ZINABDIN Mohamed
Pr. Agrégé - Cardiologie Interventionnel

67, Rond Point de Marseille Oasis
Casablanca - Tél. +212 522 25 51 35
Mob. +212 669 58 10 81

T: 807,50

Centre Cardiologique Interventionnel

67, Rond point de Marseille, Oasis - Casablanca - Tél. : +212 522 25 51 35 / GSM : +212 669 58 10 81
E-mail : mz_zoubidi@yahoo.fr / mz_zoubidi@centrecardiologie.com / www.centrecardiologie.com



6118001030309

TAREG 160 mg

28 comprimés pelliculés

PPV : 180.30 DH

09611

1130179-A18-MA

PPV : 180.30 DH

28 comprimés pelliculés

6118001030309
TAREG 160 mg

1130179-A18-MA

00000

6118001030309

TAREG 160 mg

28 comprimés pelliculés

PPV : 180.30 DH

1130179-A18-MA

89,70

Lot : NL 11 02A
Exp : 12/2009
PPV : 180.30 DH

PPV :

Exp :

N° Lot :

20,00

PPV :

Exp :

N° Lot :

20,00

pharmacie dans cette notice.

SYNTHEMEDIC

22-24 Rue Zoubeir Ibnou

El Aouam 20500 Casablanca

P.P.V: 20.00